

Arcachon le 7.12.2011

Monsieur Jean Marie COUPU
Directeur Inter Régional de la MER
1-3 rue FONDAUDEGE
33074 Bordeaux cedex

à l'attention de Mme Panchaud secrétaire générale

Madame la secrétaire générale,

L'attention du SNPAM-CGT a été appelée sur la situation indemnitaire de deux agents du Lycée Professionnel Maritime de La Rochelle, Mmes Anne Valérie THIAM & Catherine ORGERON, toutes deux syndics des gens de mer.

Notre ministère est engagé sur un plan pluriannuel de convergence indemnitaire de ses personnels vers ceux du ministère de l'agriculture notamment afin de résorber, entre autres, les disparités existantes.

La réforme des services déconcentrés de l'Etat a modifié singulièrement l'organisation en « tuyau d'orgue » de l'administration de la mer rendant illisibles pour les agents et les administrés le champ de compétence et de gouvernance.

Il en résulte pour le cas présent que les agents de la DML 17 gérés par la DREAL Poitou – Charentes ont bénéficiés de l'abondement indemnitaire de 500 € dès le mois d'octobre, contrairement à leurs collègues du Lycée Maritime de La Rochelle, gérés par la DREAL Aquitaine qui envisage le versement sur la paie de décembre 2011. Cette situation, explicable, est source d'incompréhension et d'inquiétude. Elle laisse les agents concernés dans l'expectative.

Je vous remercie de porter une attention particulière pour le traitement de la question indemnitaire de Mmes Anne Valérie THIAM & Catherine ORGERON. Vous voudrez bien, par simple retour de mél, me confirmer l'engagement du versement les concernant.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général



Nicolas MAYER